

COMMUNE DE SAINT-PABU



W W W . S A I N T - P A B U . B Z H

PROJET PÉDAGOGIQUE

ACCUEIL DE LOISIRS



ALSH
rue de Roz Avel
29830 SAINT-PABU
02 98 89 84 84 / 06 48 35 26 73
enfance-jeunesse@saint-pabu.bzh

SOMMAIRE

1 - CONTEXTE

- La Commune de SAINT-PABU
- Le Projet éducatif
- Le Centre socioculturel ROZ AVEL

2 - ACCUEIL DE LOISIRS

- Les locaux
- Les capacités d'accueil
- L'équipe d'animation
- Les horaires
- Les repas
- Le budget

3 - OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Aider l'enfant à se construire une identité
- L'individu au sein d'un groupe, la socialisation
- Développer l'autonomie chez l'enfant
- Initier à la citoyenneté, développer l'esprit critique (valeur fondamentale et forte de toute citoyenneté)
- Accompagner l'enfant vers les notions de liberté, de responsabilité, de créativité

4 - MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

- Rôle de l'équipe pédagogique
- Des règles de vie
- Organisation générale (réunions, préparations, bilans...)
- Plannings et objectifs (les activités...)

5 - PLAN MERCREDI

- Présentation du Plan
- Introduction
- Les acteurs
- Les leviers réglementaires, financiers et pédagogiques
- La charte qualité
- Organisation générale des temps scolaire et périscolaire à Saint-Pabu
- La typologie des activités proposées à Saint-Pabu





1 - LE CONTEXTE

LA COMMUNE DE SAINT-PABU

La Commune de SAINT-PABU est une commune littorale du Finistère, située à 25 kilomètres au nord de Brest, sur les berges de l'Aber Benoit (de Pors ar Vilin à Kervignorn en passant par le Ganaoc'h et les plages de Benniget) qui s'ouvre naturellement vers le large par les plages de Korn ar Gazel, d'Erleac'h, de Danvad, et Coulouarn.

D'une superficie de 9,9 km², c'est une petite commune en comparaison des autres communes du secteur mais les zones agglomérées sont étendues (60 km de voiries communales).

Le tourisme représente une activité essentielle pour la commune et nécessite l'engagement de la collectivité pour proposer des infrastructures d'un niveau satisfaisant aux touristes tout en respectant les besoins de sa population.



Lors des recensements effectués en 1999 et 2005, la commune comptait respectivement 1515 et 1773 habitants (incluant les étudiants revenant le weekend, etc ...). Au 1er janvier 2015, sa population est de 2099 habitants, soit une augmentation de 193 habitants par rapport au précédent recensement de 2011.

Il existe deux écoles primaires : L'école primaire publique de l'Aber Benoît et l'école primaire privée Saint-Martin. A la rentrée scolaire 2023/2024, respectivement 46 et 96 enfants fréquentent celles-ci.

LE PROJET ÉDUCATIF DE LA COMMUNE

Le Projet éducatif de la Commune a été élaboré en décembre 2009. Il conditionne de fait nos orientations pédagogiques. Les principaux axes de la politique de l'Enfance à Saint-Pabu se déclinent comme suit :

- L'enfant doit être considéré comme un individu à part entière, avec des droits et des devoirs, ayant une place active dans la vie de la Commune;
- Respecter le rythme de vie de l'enfant;
- Permettre la découverte de différentes disciplines sportives et culturelles;
- Rendre accessible la pratique d'activités répondant aux besoins de l'enfant et à ses goûts;
- Favoriser le développement des potentialités individuelles et collectives;
- L'accompagner dans son devenir d'adulte citoyen, responsable et créatif.

LE CENTRE SOCIOCULTUREL ROZ AVEL

Les locaux de l'Accueil de loisirs sont situés dans le Centre socioculturel municipal ROZ AVEL. Ce bâtiment d'une superficie totale de 1075 m², situé à quelques pas des deux écoles primaires et de la Mairie, est composé de plusieurs espaces répartis sur deux niveaux :

-en rez-de-jardin : Bibliothèque municipale, Accueil périscolaire (garderie) et ALSH, terrasse et cour extérieures, local rangement ;

-au rez-de-chaussée : salle multimédia, espace scénique, salles annexes, salle de réunion, loge/coulisses, office de réception des repas et locaux induits, régie, vestiaires, espace expositions, bureau, sanitaires.

2 - L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

Les locaux

L'ALSH dispose de plusieurs espaces, utilisés selon les besoins de l'activité, l'âge des enfants et les conditions climatiques. Ils sont répartis sur deux niveaux.

Au niveau 1 (rez-de-jardin) :

- 1 salle d'activités (43 m²) pour les 6/11 ans ;
- 1 salle de jeux (114 m²) pour les 3/6 ans ;
- 1 salle de sieste et activités calmes (26 m²) ;
- des sanitaires (5 WC et 1 lavabo)
- une terrasse extérieure en bois, un espace goudronné et un local rangement.

Au niveau 0 (rez-de-chaussée) :

- des salles (>300 m²) (multimédia, espace scénique, salles annexes, vestiaires, loge/coulisses, régie, office de réception des repas et des locaux induits...).

L'Accueil de loisirs se tient principalement dans les locaux situés en rez-de-jardin du centre socioculturel ROZ AVEL, dans les 2 salles de l'accueil périscolaire, la salle d'activités et la terrasse extérieure.

La salle d'activités calmes est la plus appropriée pour l'aménagement et l'organisation de la sieste des plus jeunes (16 lits).

Des salles (>300 m²), situées au rez-de-chaussée peuvent être également utilisées selon la nature de l'activité (spectacle, théâtre, audiovisuel...).

La commune a mis à notre disposition un terrain situé en face de l'ALSH, afin que nous puissions réaliser un petit jardin (potager et plantations diverses).

Le déjeuner s'effectue au restaurant scolaire situé à quelques pas de l'accueil de loisirs. Suivant les recommandations de la PMI, le goûter est pris dans les salles de l'accueil de loisirs.

La bibliothèque communale, située dans le centre socioculturel ROZ AVEL peut être également accessible aux enfants de l'accueil de loisirs.

Un terrain multisport situé à proximité de l'Accueil de loisirs est accessible toute l'année.

Une salle multi activités (280 m²) située à côté de l'école de l'Aber Benoît et en face de l'ALSH est également accessible et utilisée principalement pour les activités sportives (avec local rangement et sanitaires).

Les capacités d'accueil

Conformément aux agréments délivrés par les services de la Protection Maternelle Infantile (PMI) et du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES), l'Accueil de loisirs peut recevoir 40 enfants : 24 enfants de moins de 6 ans et 16 enfants de 6 à 11 ans. Le SDJES a délivré un agrément de 80 enfants si utilisation de tout l'Espace Roz Avel par l'ALSH.

Les modalités d'inscription, les conditions d'accueil et le fonctionnement de la structure sont précisés dans un règlement. Depuis le 1er octobre 2018, un portail familles permet d'inscrire les enfants à tous les services Enfance - Jeunesse.

L'équipe d'animation

L'équipe se compose de 2 animateurs (temps complet depuis 2022) et d'un directeur (temps complet) diplômés les mercredis scolaires.

Compte tenu du nombre d'enfants accueilli certains jours, il est nécessaire de renforcer l'équipe. Ainsi, pendant les vacances scolaires, nous avons besoin du renfort de deux ou trois animateurs supplémentaires pour participer à l'organisation et au bon fonctionnement de l'ALSH.

L'équipe travaille en étroite collaboration avec le personnel de la garderie périscolaire, les agents territoriaux des écoles maternelles, les équipes enseignantes ainsi que les agents chargés de la restauration et du nettoyage des locaux

Les horaires

L'ALSH est ouvert tous les mercredis, sauf jours fériés et périodes de fermeture. Il accueille les enfants âgés de 3 à 11 ans, en journée à partir de 9h00 jusqu'à 17h00 ou en demi-journée (matin, après-midi) avec ou sans repas.

L'ALSH est ouvert durant les vacances scolaires, du lundi au vendredi sauf jours fériés et périodes de fermeture. Il accueille les enfants âgés de 3 à 11 ans, en journée à partir de 9h00 jusqu'à 17h00.

Un service de garderie assure les temps d'accueil de 7h15 à 9h00 et de 17h00 à 19h00, tous les jours d'ouverture de l'Accueil de loisirs.

L'ALSH est fermé chaque année, la première semaine d'août et la semaine entre Noël et nouvel an.

Les repas

Les repas sont servis dans le restaurant scolaire. Une collation le matin (si demande des parents) et un goûter sont également proposés dans les locaux de l'ALSH.

En cas d'allergie alimentaire ou de maladie chronique, un projet d'accueil individualisé (PAI) accompagné si besoin, d'un protocole d'intervention d'urgence, peut être mis en place en lien avec le directeur de l'école que l'enfant fréquente et la médecine scolaire.

Le budget

Un budget prévisionnel 2024 sera présenté en début d'année. Il est établi pour une fréquentation moyenne de 25 enfants / jour d'ouverture.

Une journée type

À l'ALSH 2023



→ Espace Roz Avel

7h15 – 9h00 : Accueil des enfants (jeux libres, jeux de société, coloriage, modelage...) et des parents

9h30 – 10h00 : Rassemblement et moment d'échanges avec les enfants (la réunion d'enfants) - présentation des activités de la journée

10h00 – 11h45 : Activités (« plan mercredi », manuelles, de plein air, artistiques, culturelles...)

12h00 – 13h00 : Déjeuner

13h30 – 15h00 : Sieste pour les plus jeunes (réveil échelonné), temps "calme" pour les plus grands et activités libres

15h00 – 16h30 : Activités (« plan mercredi », manuelles, de plein air, artistiques, culturelles, jeux libres...)

16h00 – 16h30 : Goûter

17h00 – 19h00 : Accueil des parents, (jeux de société, coloriage, modelage, ballons...)

3 - LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

La prise en compte des besoins de l'enfant et de ses rythmes de vie est essentielle dans l'organisation des temps de vie quotidienne, comme dans les activités. Aussi, veiller à ce que notre fonctionnement réponde aux conditions nécessaires pour le bien-être des personnes est une préoccupation constante de l'équipe pédagogique.

Les objectifs sont en accord avec le Projet Éducatif de Territoire (PEdT). Il est essentiel que chaque animateur s'approprie ces objectifs. Ce projet doit être la base de toutes nos actions d'animation et doit permettre d'agir en cohérence.

Plusieurs objectifs seront visés :

- A)- Aider l'enfant à se construire une identité**
- B)- Socialiser l'enfant, l'individu au sein d'un groupe**
- C)- Développer l'autonomie chez l'enfant**
- D)- Initier à la citoyenneté, développer l'esprit critique (valeur fondamentale et forte de toute citoyenneté)**
- E)- Accompagner l'enfant vers les notions de liberté, de responsabilité, de créativité...**

Ces objectifs généraux nécessitent quelques pré-requis essentiels :

Créer un environnement chaleureux

Afin de pouvoir développer notre rôle éducatif, il est essentiel de construire un espace sécurisé, de créer une atmosphère chaleureuse, pour permettre à l'enfant d'évoluer en toute confiance. Il doit pouvoir investir cet espace, le décorer, l'aménager, bénéficier de lieux bien à lui, dotés d'un matériel adapté à son âge et à ses besoins.

Nous mettons en place des rituels pour permettre à l'enfant de se construire des repères dans le temps et dans l'espace (conte ou chansons au goûter par exemple pour les plus petits,...).

Respecter l'individu et le rythme de chacun

L'adulte doit se montrer particulièrement attentif aux besoins différents de chaque enfant (gérer la fatigue, l'énerverment, les besoins affectifs), être disponible et à l'écoute.

Le décloisonnement (au cours de certaines activités ponctuelles) permet aux enfants d'évoluer à leur rythme et non en fonction de leur âge. Il est important que l'équipe d'animation propose des activités variées de façon à répondre le plus largement possible aux besoins et envies des enfants.

Les sécurités physique, affective et morale doivent être assurées ; l'équipe d'animation veille à ce que dans chaque activité proposée, le confort de chaque individu soit pris en compte : respect des habitudes alimentaires, des affaires personnelles...

L'activité en accueil de loisirs

Les activités de loisirs doivent être l'occasion pour l'individu, comme le collectif, d'exprimer des points de vue et d'être acteur, d'une vie locale ou plus simplement, de leurs propres vies.

Il est absolument nécessaire de connaître le public qui fréquente la structure afin d'adapter le fonctionnement et de proposer des activités qui s'inscrivent dans le respect de chaque mode de vie.

Tenir compte du lieu, de la population, des particularités des personnes sont autant de facteurs qui supposent une méthodologie différente.

Au cours d'une journée d'accueil de loisirs, l'enfant sera invité à participer à plusieurs activités proposées par l'équipe d'animation. Il doit avoir également la possibilité de s'isoler, de ne pas toujours subir le poids du collectif ou la présence de l'animateur, de faire son activité seul, de jouer librement.

À la rentrée scolaire 2018-2019, la Réforme des rythmes éducatifs (RRE) mise en place à la rentrée 2014/2015 a été abandonnée. Retour à la semaine scolaire de 4 jours pour l'ensemble des élèves scolarisés dans les 2 écoles de la commune.

Depuis 2019, la commune de Saint-Pabu s'est inscrite, avec le renouvellement du PEdT, dans le Plan mercredi, proposé par Le Ministère de l'Éducation nationale (cf Plan mercredi).



A)- AIDER L'ENFANT À SE CONSTRUIRE UNE IDENTITÉ

Se découvrir par ses propres choix : l'animateur accompagne l'enfant vers des nouveautés pour l'aider à définir ses choix et déterminer ses goûts.

Se respecter ; il est indispensable de ne pas laisser un enfant se dévaloriser aux yeux des autres (se ridiculiser pour se faire accepter). Le rôle de l'équipe d'encadrement est de veiller à la bonne intégration de chaque enfant au sein du groupe (moment de discussions, espaces de jeux...).

Découvrir et apprivoiser son corps ; Certaines activités corporelles (activités de motricité, sportives, artistiques...) favorisent la découverte et la connaissance du corps. Les enfants habitent un corps en perpétuelle transformation, qui peut se révéler être encombrant mais dont il faut néanmoins apprendre à maîtriser les capacités.

Découvrir sa culture, son patrimoine ; L'enfant se construit à partir de son héritage culturel, de son patrimoine. Il est donc nécessaire qu'il ait connaissance de sa propre culture tant familiale (sa place, ses origines, son histoire), que celle du monde qui l'entoure. La découverte de celui-ci se fait par plusieurs biais : la langue (poésie, théâtre, conte...), les arts (peinture, sculpture, gastronomie...), la mode vestimentaire, les codes culturels...

B)- SOCIALISER L'ENFANT, L'INDIVIDU AU SEIN D'UN GROUPE

Les contraintes inhérentes au fonctionnement du collectif sont importantes dans un Accueil de loisirs. Cependant, prendre en compte chaque individu avec ses caractéristiques propres, ses besoins et envies, doit être une priorité pour l'équipe d'animation.

Les activités proposées et le fonctionnement de la structure prennent en compte les capacités et particularités du public accueilli comme celles du personnel d'encadrement. Les locaux permettent notamment l'accueil de personnes à mobilité réduite.

Vers la socialisation ; Se socialiser c'est comprendre qu'il y a des autres. C'est accepter de vivre avec eux, avec leurs différences, en respectant des règles de vie en collectivité. L'apprentissage de la vie collective ne se fait pas au détriment de l'individualité pour autant.

L'environnement : Les projets d'animation sont autant de moyens utilisés par l'équipe pédagogique pour favoriser les rencontres entre l'enfant et les différents milieux qui l'entourent. Il est intéressant de l'aider à en développer sa connaissance.

L'ouverture au dialogue ; L'adulte doit être disponible pour répondre aux interrogations de l'enfant, sans tabous, avec une expression et un vocabulaire adaptés. Des moments d'échanges, de débats, de discussions sont autant d'occasion pour permettre à l'enfant d'émettre un avis, de s'exprimer au sein d'un groupe, autour de questions internes à l'Accueil de loisirs, ou bien sur des sujets d'actualité. L'adulte, toujours garant de l'intégrité des personnes et du respect de chacun, sera vigilant et proscritra toutes formes de vulgarités, de propos racistes ou sexistes.

Le jeu ; C'est par le jeu notamment que l'individu peut se confronter à lui-même mais aussi se mesurer à l'autre. A cette fin, des grands jeux seront proposés régulièrement. Une attention toute particulière sera portée à la non mise en difficulté des personnes ; pas d'apprentissage par l'échec. La découverte de jeux « non compétitifs » sera encouragée.

C)- DÉVELOPPER L'AUTONOMIE CHEZ L'ENFANT

L'organisation de différents pôles et temps d'activité permet de ne pas figer le choix de l'enfant sur toute la durée de l'accueil et contribue à ce qu'il participe, au rythme de ses envies, à plusieurs animations.

Les activités; Il est important de travailler à l'originalité des supports (le choix du matériel, du lieu, formats, mobiliers..) mis à disposition des enfants afin d'éviter l'omniprésence de l'animateur. En dispensant quelques consignes simples, peu nombreuses, l'adulte, tout en restant vigilant, permet à l'enfant d'évoluer seul et en toute sécurité.

Pour exemple, si l'on s'attache au temps du repas, contribuer à ce qu'un enfant d'âge maternel puisse couper seul ses aliments est déjà une forme d'apprentissage de l'autonomie.

L'aménagement du temps; Répondant aux besoins de l'enfant, si l'adulte doit proposer et imposer à certains moments, il doit aussi le laisser libre de ne rien faire ou de faire autre chose. Bien sûr, cette préoccupation est prise en compte dans l'organisation de l'équipe d'animation.

La réunion d'enfants; Elle rassemble l'équipe d'animation et le groupe d'enfant afin de présenter et d'organiser le déroulement de la journée. L'enfant peut faire son choix, proposer lui-même des idées d'activités. Moment d'échange, de bilan, de régulation, il est important pour l'animateur de favoriser la prise de parole (climat de confiance instauré) et de la faire respecter.

D)- INITIER À LA CITOYENNETÉ, DÉVELOPPER L'ESPRIT CRITIQUE (VALEUR FONDAMENTALE ET FORTE DE TOUTE CITOYENNETÉ)

Des règles; Nous devons aider l'enfant à prendre conscience qu'il existe des règles à respecter propres aux différents lieux et institutions qu'il peut fréquenter (maison, école, Accueil de loisirs, Mairie...).

En discuter pour les comprendre et parfois en élaborer ensemble, s'avère bien plus intéressant que de lui tenir pour seule réponse "c'est comme ça et pas autrement" à sa question "pourquoi on ne peut pas faire ça ?".

Aussi, par la mise en place d'une pédagogie de projets, notre souhait est de développer des pratiques d'animation citoyennes, facilitant l'implication des enfants. Le but étant de multiplier les activités de découverte de la société contemporaine (aspects culturels, économiques, sociaux, sportifs).

Il s'agit de participer à la formation sociale de l'enfant en l'aidant à grandir et à exercer son esprit critique et ses capacités de discernement.

E)- ACCOMPAGNER L'ENFANT VERS LES NOTIONS DE LIBERTÉ, DE RESPONSABILITÉ, DE CRÉATIVITÉ...

Les choix : L'enfant peut choisir de participer ou non à une activité, il peut dire non à un autre enfant ou bien à un adulte. Outre certaines règles non négociables, il convient de définir précisément quels sont les choix que l'enfant pourra effectuer. Attention à l'illusion du choix que l'adulte peut proposer parfois.

L'expression ; Des outils et techniques seront présentés à l'enfant pour favoriser toutes formes d'expression. C'est aussi en diversifiant les supports qu'on développera la créativité.

Seul ou bien entre pairs, l'enfant sera encouragé et accompagné par l'équipe d'animation dans la réalisation de ses activités et projets de loisirs.

4 - LES MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

Conformément au règlement et aux conditions d'accueil, les modalités de fonctionnement sont adaptées aux contraintes locales et tiennent compte des moyens mis à disposition par l'Organisateur.

Avec une vingtaine d'enfants, les deux encadrants (1 directeur et 1 animateur) sont chacun référent d'un groupe d'enfants, l'un du groupe d'enfants 3/6 ans et l'autre, des enfants 6/11ans.

A) LE RÔLE DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Le directeur organise et coordonne l'accueil des enfants de l'Accueil de loisirs dont il a la responsabilité. Il pilote l'équipe d'animateurs et conçoit le projet pédagogique de la structure.

Ses activités principales :

- Conception et mise en place du projet pédagogique
- Application de la réglementation en vigueur
- Gestion des moyens
- Encadrement et formation de l'équipe d'animation
- Gestion de l'équipement
- Communication et relais auprès des familles
- Développement de partenariats

Les animateurs, placés sous l'autorité du directeur de l'Accueil de loisirs, encadrent les groupes d'enfants. Ils conçoivent, proposent et mettent en œuvre des activités d'animation et de loisirs en cohérence avec le projet pédagogique de la structure.

Leurs activités principales :

- Animation et encadrement d'un groupe d'enfants
- Mise en place d'activités socioculturelles
- Application et contrôle des règles de sécurité
- Communication et accueil
- Travail en partenariat

B) DES RÈGLES DE VIE

Sécurité : Veiller au respect des normes de sécurité pendant le déroulement des activités comme durant les temps "libres".

Hygiène : L'Accueil de loisirs doit être pour les enfants un lieu d'apprentissage des règles d'hygiène (ex : lavage des mains avant et après repas, activités,...)

Travail en équipe : Une poursuite d'objectifs pédagogiques communs impose un minimum de cohésion au sein de l'équipe. De la concertation et de la communication entre les animateurs dépend la cohérence de fonctionnement.

Pauses : Le personnel est présent auprès des enfants à tous les moments de la journée. L'animateur bénéficie de $\frac{3}{4}$ heures de pause répartis en plusieurs temps dans sa journée; il n'est pas autorisé à quitter l'Accueil de loisirs.

Visites : Pour des raisons de sécurité, toute personne extérieure ou n'étant pas en service effectif au sein de l'Accueil de loisirs ne peut accéder, sauf exception, à l'équipement.

Vie quotidienne : Un moment essentiel de la vie quotidienne se situe à l'arrivée de l'enfant, quand il s'apprête à quitter ses parents ; ce moment requiert une attention toute particulière de l'équipe pédagogique :

L'enfant a besoin d'être reconnu (l'appeler par son prénom), d'être rassuré (lui parler), de se repérer (lui montrer les lieux). L'animateur peut lui lire une histoire, l'écouter, lui proposer des ateliers (dessin, pâte à modeler, lectures, legos), ou bien libre de faire ce qu'il veut.

Les parents : L'équipe pédagogique est en lien direct avec les familles. Il est primordial d'instaurer un climat de confiance et d'écoute avec eux. Les temps d'accueil (7h15-9h30 et 17h00-19h00), sont des moments privilégiés de communication (informations concernant leurs enfants et leurs journées).

La restauration : Le déjeuner est également un temps important qui se doit d'être un moment de détente, de partage. L'animateur encourage l'enfant à goûter les aliments mais il n'insiste pas en cas de refus.

Il faut veiller à l'hygiène et s'assurer de la bonne tenue des personnes pendant tout le repas.

Comme pour la restauration scolaire, l'enfant est invité à participer aux différentes tâches : chercher du pain, de l'eau, débarrasser les couverts et assiettes en bout de table, réunir les déchets dans un saladier...

Les agents techniques de la collectivité réchauffent les plats et sont chargés de la distribution, L'équipe d'animation se répartit pour manger à table avec les enfants et participe activement à tous les temps du repas.

C) ORGANISATION GÉNÉRALE (réunions, préparations, bilans...)

Pour assurer un bon fonctionnement de la structure de loisirs, une bonne organisation de l'équipe d'encadrement est indispensable.

Aussi, afin de mener à bien le projet pédagogique, des consignes générales et précises sont données au personnel d'animation. Elles seront rappelées si besoin.

Au cours de l'année, des temps d'échanges (régulation) et des réunions sont programmés afin d'évaluer régulièrement les actions menées, de réorienter si nécessaire nos choix et adapter notre fonctionnement.

Par ailleurs, des évaluations régulières, individuelles permettront de mesurer et de valider la qualité du travail et d'envisager des actions de formation le cas échéant.

Des temps de réunion, de préparation, de bilan sont programmés avant et après les périodes d'ouverture:

- Réunion de préparation et d'élaboration des projets d'activités
- Réunions pédagogiques avec synthèse et réflexion sur le comportement des enfants et des relations entre l'équipe d'animation et les enfants
- Réunion de bilan, pour faire le point sur la cohérence entre les activités proposées et le projet pédagogique
- Réunion de préparation d'une journée particulière, grands jeux...

D) PLANNINGS ET OBJECTIFS DES ACTIVITÉS

Toujours en concertation, l'équipe d'animation proposera des activités variées, adaptées à l'âge et aux besoins des enfants.

Des animations d'une durée très courte (15/20 minutes) seront privilégiées pour les enfants les plus jeunes dont l'attention ne peut se porter longtemps.

Afin d'éviter la seule proposition d'activités de "consommation" au jour le jour, des plannings d'activités (vacances scolaires) seront réalisés. Ces plannings seront bien plus un outil de travail pour l'animateur qu'un moyen de communication aux familles. En effet, ces documents sont amenés à être modifiés, revus et corrigés (contraintes multiples).

L'activité est un support permettant d'atteindre les objectifs éducatifs, elle n'est pas une fin en soi. L'accent sera mis sur les activités de découverte ; l'Accueil de loisirs ne peut être considéré comme un lieu d'apprentissage technique ou compétitif (usine/productivité ou club sportif).



E) LES SEJOURS (mini camps et séjours vacances)

Des « mini-camps » sont organisés en juillet et en août depuis l'été 2015. L'implantation de ceux-ci varie selon les années.

Des séjours itinérants à vélo sont proposés chaque été aux enfants et jeunes âgés de 9 à 15 ans. En août 2023, dans le cadre du dispositif *Colos apprenantes*, la commune a organisé un séjour à vélo (5 jours, 4 nuits) *Les châteaux de la Loire* pour 12 jeunes âgés de 12 à 15 ans.

De une à quatre nuits, sous tente ou en hébergement en dur, sont proposées aux enfants âgés de 4 à 11 ans.

L'équipe d'animation est composée de deux ou trois animateurs et d'un personnel communal, qui assure la direction de ces mini séjours. Elle élabore un projet d'animation propre à ces activités accessoires de l'ALSH.

Outre les temps de vie quotidienne qui sont des moments privilégiés pour ces jeunes enfants (premier camping pour la plupart) les animations proposées sont orientées principalement vers la découverte du littoral (bord de mer, flore et faune locales) et des activités sportives.

F) LES ANIMATIONS JEUNESSE 9-13 ANS

Des besoins ...

Enrichir l'offre de loisirs avec des propositions d'animation pour le public jeunes du territoire.

L'Accueil de loisirs (ALSH 3-11 ans) répond notamment au besoin d'un mode de garde des enfants, à la demi-journée ou à la journée, les mercredis ou/et durant les vacances scolaires.

Néanmoins, "les plus grands", ceux âgés de 9 ans et plus, peuvent ne plus y trouver un intérêt suffisant.

Et des attentes.

Ce public jeunes participe aux animations et séjours proposés durant l'année.

Des parents nous sollicitent régulièrement pour connaître les activités proposées par la commune aux jeunes âgés de 12-13 ans.

Des jeunes "un peu trop grands" pour fréquenter l'ALSH et "pas encore assez" pour être autonomes complètement.

Participer à l'éducation globale des enfants et des jeunes dans le cadre de leurs temps libres.

Ces animations Jeunesse sont en lien avec le Projet Éducatif de Territoire (PEdT) et le Projet Pédagogique de l'Accueil de loisirs (ALSH) afin d'avoir une continuité éducative.

Les 3 objectifs généraux :

- Favoriser l'autonomie et la prise d'initiative.
- Accompagner les jeunes dans leur vie citoyenne.
- Favoriser l'accessibilité aux pratiques sportives et culturelles.

Les 5 actions principales :

- Un accueil de 14h à 17h, du lundi au vendredi, durant les vacances scolaires, au complexe sportif de Saint-Pabu.
- Du sport sur les vacances scolaires, avec la présence d'un opérateur sportif.
- La proposition d'activités variées et de sorties.
- L'organisation de mini-camps, principalement durant l'été.
- La réflexion sur des projets en lien avec la vie de la commune.

Développer une offre de loisirs adaptée au public jeunes (9 à 13 ans) sur le territoire

ACTIVITÉS

Grands jeux, activités sportives, activités d'expression, organisation de débats, de discussions, activités manuelles, artistiques, jeux de société, sorties culturelles... Les activités pourront être organisées collectivement laissant des possibilités d'initiatives, de propositions, de choix et de refus. Les moments d'échange et de dialogue seront privilégiés.

FONCTIONNEMENT

Cet accueil se fait de 14h00 à 17h00 à la salle omnisports de Saint-Pabu (24 jeunes).

Les enfants âgés de 9 ans et plus, inscrits à l'ALSH, en accord avec leur responsable légal, sont accompagnés par un animateur à la salle omnisports à 14h00 et déposer à l'ALSH à 17h.

COMMUNICATION ET ÉVALUATION DES ANIMATIONS JEUNESSE 9-13 ANS

Ces animations Jeunesse sont mises en place depuis les vacances de la Toussaint 2023. Une communication à destination des jeunes concernés a été diffusée par la presse, les réseaux sociaux et les différents médias communaux.

Une évaluation qualitative et quantitative sera effectuée après chaque période d'animation afin de poursuivre l'action et/ou de la réorienter si besoin.

5 - LE PLAN MERCREDI

Ce plan (depuis 2019 à Saint-Pabu) met en place un cadre de confiance pour les communes et les parents afin d'offrir au plus grand nombre d'enfants un accueil de loisirs éducatifs de grande qualité le mercredi. L'État accompagne les collectivités pour bâtir des projets éducatifs territoriaux ambitieux et pour faire du mercredi un temps de réussite et d'épanouissement pour l'enfant en cohérence avec les enseignements scolaires.

De la maternelle au CM2

Concrètement, le "plan mercredi" peut être adopté par les communes qui le souhaitent. Les enfants pouvant en bénéficier sont ceux scolarisés de la maternelle au CM2. **Les mercredis concernés sont ceux de l'année scolaire, hors vacances.**

Côté financement, le plan mercredi se traduit par une hausse de la contribution de la Caisse des allocations familiales (Caf) à un euro par heure et par enfant, contre 54 centimes auparavant.

Pour intégrer ce plan, labellisé, les communes doivent, avec l'appui de l'État, respecter une charte de qualité qui requiert la nécessité de "veiller à la complémentarité éducative des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires", "assurer l'inclusion de tous les enfants", en particulier ceux en situation de handicap, "inscrire les activités périscolaires sur le territoire" et "proposer des activités riches et variées.

Bibliothèques, musées, conservatoires et sites naturels

"L'ensemble des services de l'État se mettent au service des collectivités", a insisté Jean-Michel Blanquer. Le plan "fédère tous les acteurs": associations et établissements culturels (bibliothèques, musées, conservatoires etc.), associations sportives, fédérations d'éducation populaire, sites naturels (parcs, fermes pédagogiques etc.). **Les activités proposées peuvent être culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, civiques et sportives.**

PLAN MERCREDI : LA CHARTE DE QUALITÉ

Dans le cadre du Plan mercredi, les accueils de loisirs du mercredi intégrés dans un projet éducatif territorial doivent être déclarés comme accueils collectifs de mineurs au SDJES du département où ils sont organisés. Leur projet doit répondre aux critères suivants :

Définition et place des projets éducatifs et pédagogiques périscolaires mis en oeuvre les mercredis :

- Le projet de l'accueil périscolaire du mercredi est intégré dans le projet éducatif territorial et figure en annexe de ce dernier. L'élaboration d'un seul projet pour l'ensemble des accueils périscolaires, incluant tous les jours ouvrés de la semaine, est préférable.
- Le projet tient compte de la place du mercredi comme un temps de relâche dans la semaine : la spécificité du mercredi est bien présente dans le projet qui veille aux rythmes de vie des enfants, à leurs envies et à leur fatigue.
- La collectivité assure la bonne coordination du projet de l'accueil du mercredi avec le projet éducatif territorial et veille, dans la mesure du possible, à la stabilité et la permanence de l'équipe le mercredi ainsi que sur l'ensemble des temps de loisirs périscolaires.

Dans les projets périscolaires mis en oeuvre les mercredis seront recherchés :

La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant

- Mise en cohérence du (ou des) projet(s) d'école et du projet pédagogique de l'accueil de loisirs.
- Déclinaison des parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires.
- Collaboration équipe enseignante/équipe d'animation (notamment lien inter-directions), présentation du projet pédagogique périscolaire de l'année au conseil d'école, présentation du projet d'école à l'équipe d'animation.
- Mutualisation des locaux, du matériel pédagogique grâce à une charte d'utilisation et d'occupation.
- Intégration de l'équipe d'animation aux différentes instances de pilotage du projet éducatif territorial (comité, commission, etc.).

L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)

- Inclusion des enfants en situation de handicap (assurer la continuité de l'encadrement des enfants en situation de handicap par les AESH, apporter les aménagements nécessaires, concevoir des activités accessibles).
- Développement de la mixité sociale.
- Gratuité ou tarification progressive.
- Mise en place d'une politique d'information des familles, notamment sur le site Internet de la collectivité (fonctionnement de l'accueil, tarification, règlement intérieur, programme d'activités et des sorties).

Mise en valeur de la richesse des territoires

- Découverte du territoire, des institutions, de l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel, notamment par l'organisation de sorties.
- Construction de partenariats avec les établissements culturels (bibliothèques, musées, conservatoires, etc.), les associations d'éducation populaire, sportives et culturelles, les sites naturels (parcs, jardins et fermes pédagogiques).
- Implication des habitants dans les projets pédagogiques (intervention ponctuelle des parents, des bénévoles, des agents territoriaux, etc.).
- Rôle pivot de l'accueil dans l'organisation des loisirs des enfants : il établit des liens avec d'autres structures socioculturelles et sportives.

Le développement d'activités éducatives de qualité

- Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte et relèvent de thématiques diversifiées (culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, citoyennes et sportives). Elles reposent sur une approche ludique, récréative et créatrice, et sont ponctuées de sorties.
- Les activités sont au service du projet et s'inscrivent dans la durée en harmonie avec les autres temps de la journée de l'enfant (accueil, repas, vie collective, temps libres, transitions, etc.). Elles sont élaborées en relation avec le socle commun de la culture, des compétences et des connaissances.
- La participation aux activités est fondée sur le principe de libre choix de l'enfant, selon ses aspirations, ses attentes et ses besoins, exprimés par sa famille.
- Les activités sont le plus souvent organisées en cycle, dans une logique de parcours, de manière à respecter une certaine progressivité pédagogique, et aboutissent régulièrement à une réalisation finale selon la nature de l'activité (spectacle, objet, jeu, livre, tournoi, œuvre artistique, etc.).

La déclaration de l'accueil de loisirs périscolaire au SDJES du département où il se déroule, implique une vérification systématique de l'honorabilité de tous les intervenants ainsi qu'un contrôle régulier de l'accueil par les agents de l'État.

Le projet éducatif territorial, dans lequel est intégré le projet pédagogique de l'accueil du mercredi, est formalisé par la signature conjointe d'une convention entre le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI), le préfet de département et le directeur académique des services de l'éducation nationale (Dasen). Ce cadre contractuel permet l'évaluation initiale des critères qualitatifs nécessaires à la validation du projet. Le suivi du projet éducatif territorial par les services de l'État et les Caf constitue une garantie de la bonne application de ces critères. Le projet éducatif territorial pourra être dénoncé si la collectivité signataire n'honore pas les engagements pris sur la base des critères listés ci-dessus.

Au moment de l'examen des projets éducatifs territoriaux, les services de l'État et les Caf tiendront compte de l'antériorité de la collectivité en matière d'organisation d'accueils de loisirs et de politiques éducatives locales, de ses ressources humaines et financières et de ses particularités socio géographiques (degrés d'isolement et d'enclavement notamment) pour adapter le niveau d'exigence à la situation locale. Dans une logique d'accompagnement vers une démarche qualité, la satisfaction aux critères mentionnés ci-dessus pourra être appréciée de manière graduelle et progressive sur le modèle : "atteint/partiellement atteint/non atteint". Cette lecture permettra de définir des objectifs avec les collectivités en fonction des possibles améliorations à apporter au moment de la validation du projet. **Il ne s'agit pas nécessairement, pour les porteurs de projets, de répondre d'emblée et pleinement à tous les critères mais de tendre vers leur satisfaction globale à court ou moyen terme.**



ORGANISATION GÉNÉRALE DES TEMPS SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES À SAINT-PABU

L'organisation du temps scolaire (OTS) des deux écoles primaires de la commune de Saint-Pabu est depuis la rentrée 2018-2019 sur quatre jours.

Les mercredis scolaires de l'ALSH : un temps périscolaire

Conformément à la charte qualité du Plan mercredi et aux objectifs fixés dans le cadre du nouveau PEdT, l'ALSH du mercredi est, depuis la rentrée scolaire 2018-2019, déclaré auprès du SDJES en temps d'accueil périscolaire. Le temps extra scolaire désignant désormais les seules périodes de vacances scolaires.

Quatre journées d'amplitude horaire identique de 6 heures, soit 24 heures de classe par semaine (36 semaines).

Quatre matinées de 3 heures, avec du temps scolaire de 8h50 à 11h50 pour l'école de l'Aber Benoît et de 8h45 à 12h00 pour l'école Saint Martin

Quatre après-midis de 3 heures, avec du temps scolaire de 13h30 à 16h30 pour les deux écoles.

Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) sont dispensées durant la pause méridienne (de 13h00 à 13h30), avec dérogation, pour l'école de l'Aber Benoît. Pour l'école Saint Martin, durant le temps périscolaire en fin d'après-midi (de 16h45 à 17h15).

La typologie des activités « Plan mercredi » proposées à Saint-Pabu

Les activités organisées dans le cadre du « plan mercredi » s'inscrivent dans trois thèmes principaux : culture, nature, sport. Elles s'étendent le plus souvent sur plusieurs séances. « Des activités ouvertes sur les autres temps de l'enfant et sur son territoire ». Des cycles d'activités permettant aux enfants de mobiliser de manière ludique les connaissances acquises pendant les enseignements.

LES THÉMATIQUES :

- CULTURE (artistique, civique et numérique)
- NATURE (je découvre le milieu naturel, je deviens éco citoyen)
- SPORT (activités motrices de découverte proposées par tranche d'âge)

1- la culture artistique

La journée du mercredi offre un temps long et régulier qui facilite la découverte des œuvres dans les lieux dédiés (musées, conservatoires, bibliothèque, etc.). Le plan mercredi doit également permettre aux enfants de rencontrer des artistes dans la structure de loisirs ou à l'extérieur (résidence d'artistes notamment). Il est souhaitable que ces partenariats débouchent sur la réalisation d'œuvres collectives ou individuelles qui peuvent faire l'objet de présentations aux familles (expositions, spectacles, ouvrages, etc.)

Objectifs :

- développer le goût pour les pratiques artistiques
- découvrir différentes formes d'expression artistique
- développer la créativité
- vivre et exprimer des émotions, formuler des choix
- rencontrer l'autre
- faire société
- valoriser des expressions

2- la nature

La découverte de l'environnement permet aux enfants de se familiariser avec leur milieu et d'apprendre à agir pour le maîtriser et le rendre habitable. Les activités en pleine nature permettent de mener des projets en commun et de développer ses capacités physiques. La proximité avec la nature permet aussi aux enfants d'être sensibilisés aux enjeux de préservation de l'environnement.

3- le sport

L'activité physique contribue au développement moteur, sensoriel, affectif, intellectuel et relationnel des enfants. En leur permettant de prendre conscience de leur corps, l'activité physique favorise la confiance en soi.

Le sport permet aux enfants de prendre conscience de l'importance des règles. Il contribue à la socialisation et au respect d'autrui.

Articulation des activités du mercredi scolaire à l'ALSH

Les activités organisées dans le cadre du « plan mercredi » s'étendent sur plusieurs séances mais d'autres temps d'animation sont proposés aux enfants tout au long de la journée. L'enfant est libre de participer aux activités ; L'équipe d'animation respectera ses choix et tiendra compte de ses besoins.

Chaque activité inscrite dans le Plan mercredi sera encadrée par au moins un animateur communal. Celui-ci veillera au bon déroulement des séances et sera plus particulièrement chargé de l'encadrement du groupe d'enfants.

Information et communication du Plan mercredi

Un planning des activités « Plan mercredi » sera diffusé via le site internet de la commune et affiché dans les différents lieux fréquentés par les enfants et familles de Saint-Pabu (écoles, Mairie, Espace Roz Avel, ...).

Évaluation et suivi du Plan mercredi

Des évaluations quantitatives et qualitatives seront réalisées régulièrement afin de mesurer la pertinence du Plan mercredi mis en place à Saint-Pabu, en lien avec le nouveau PEdT, le respect de la charte qualité et les orientations générales définies par le COPIL.

